

## MARCHÉ INTÉRIEUR

## Première victime de l'ICE sur l'eau : la directive concessions

Par Sophie Mosca

Le retrait du secteur de l'eau du champ d'application de la future directive sur les concessions est l'une des victoires de l'initiative citoyenne européenne (ICE) « L'eau est un droit humain » qui y voyait une tentative de libéralisation « rampante ». Cette ICE qui a recueilli plus d'un de 1,5 million de signatures milite pour que « les institutions européennes et les Etats membres soient tenus de faire en sorte que tous les habitants jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement », que « l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis aux règles du marché intérieur et que les services des eaux soient exclus de la libéralisation ».

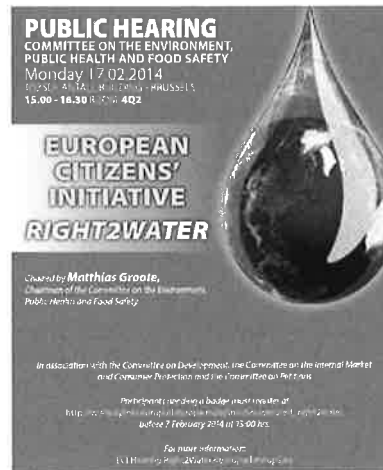
Constatant l'impossibilité de compromis satisfaisant, le commissaire Michel Barnier (marché intérieur) a proposé l'exclusion de ce secteur du champ de la future directive soulignant que la Commission n'a jamais encouragé une telle privatisation des ser-

vices publics de l'eau. Cependant ajoutait-il, « c'est notre devoir de prendre en compte les inquiétudes exprimées par tant de citoyens ». La pression venait aussi de certains Etats membres (Allemagne, Autriche et Slovaquie) qui y voyaient une possible atteinte aux spécificités d'entreprises dotées de capitaux publics et privés qui gèrent ce service public avec d'autres en parallèle: les stadwerke.

Ce combat contre la libéralisation de l'eau mené par les organisateurs de l'ICE, certains membres d'Aquafed (organisation qui fédère les opérateurs privés de l'eau) le perçoivent comme une attaque de leur métier. C'est ce qu'a

expliqué leur président Gérard Payen, le 17 février (peu avant une audition au Parlement européen sur le sujet) qui déplore une confusion entre l'organisation des services de l'eau et le droit de l'homme à l'eau. Aussi Aquafed fait-elle trois propositions pour mettre en œuvre, dans l'UE, le droit de l'homme à l'eau reconnu par le droit international: l'inclure dans la Charte européenne des droits fondamentaux; faire un reporting régulier des avancées dans le cadre des directives concernées; diffuser les résultats du respect des garanties

liées à ce droit et à la responsabilisation des Etats membres. ■



## INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

## Droit à l'eau, protection de l'embryon ... et après ?

Par Ophélie Spanneut

Une délégation d'une vingtaine d'organismes de la pétition « L'eau un droit humain », est venue à Bruxelles le 17 février pour porter 1.680.172 signatures réclamant que les services des eaux soient exclus de la libéralisation. C'est la première initiative citoyenne européenne (ICE) à parvenir au bout du processus. Les institutions européennes n'ont donc pas manqué de marquer ce jour, organisant chacune auditions et conférences de presse.

Le commissaire Maros Sefcovic (administration) a écouté le 17 février les revendications des organisateurs. Un fonctionnaire a déjà prévenu qu'ils n'obtiendraient pas tout. Mais ils peuvent être sûrs que la Commission leur fera une réponse officielle dans une communication prévue le 19 mars expliquant son action et motivant sa décision.

Une autre ICE est attendue pour les jours qui viennent, les signatures étant en cours de validation. La pétition « Un de nous » aurait récolté encore plus de signatures.

Elle réclame que le programme Horizon 2020 ne finance pas des activités de recherche impliquant l'utilisation de cellules souches embryonnaires humaines et que l'instrument financier de coopération au développement ne finance pas directement ou indirectement l'avortement. Comme l'ICE sur l'eau, « Un de nous » a reçu le soutien d'organisations tierces. Le groupe Fondation Vita Nova, militant contre l'avortement et pour la protection des embryons, a apporté 50 000 euros.

Mais toutes ne bénéficient pas d'une telle aide. Martin Wittenberg, organisateur d'une ICE contre les frais d'itinérance, n'est pas parvenu à récolter en un an un million de signatures venant de 7 Etats membres. Il estime que pour réussir, le soutien d'organisations déjà constituées est indispensable. Une pétition peut néanmoins atteindre son but sans récolter le million de signatures, pense-t-il. Dans le cas des frais d'itinérance, il peut se faire fort auprès des eurodéputés de 150 000 signatures citoyennes pour influencer sur le paquet Télécom en cours de négocia-

tion explique-t-il. Si le commissaire Sefcovic peut se féliciter aujourd'hui que « cet instrument fonctionne », les débuts avaient été un peu difficiles. Les premiers organisateurs disent avoir essuyé les plâtres, confrontés à de nombreuses exigences techniques liées notamment à la protection des données des signataires. Mais la Commission a voulu prouver qu'elle était « sérieuse », comme l'indiquait le porte-parole de M. Sefcovic, et avait vite réagi (en proposant d'héberger gratuitement les ICE sur ses serveurs). ■

## Demandes variées et loufoques

Sept ICE sont en cours. « Turn me off »: pour qu'il soit interdit de laisser la lumière allumée dans les boutiques et bureaux vides, « Weed like to talk » pour légaliser le cannabis. D'autres ont été refusées par la Commission, car incompatibles avec les compétences de l'UE: une voulant que l'hymne européen soit chanté en esperanto, une autre sur l'auto-dissolution du PE.